

The English version of this column is available at
www.oiq.qc.ca/en/media/PLANmagazine/columns/Pages/default.aspx



L'ORDRE VOUS PRÉSENTE Le questionnaire d'autoévaluation!

Les technologies de l'information offrent un terrain très fertile pour innover et lancer de nouvelles formules. L'Ordre en a profité pour créer un outil de formation au goût du jour : le questionnaire d'autoévaluation en ligne.

Dans les dernières semaines, vous avez peut-être reçu un courriel de l'Ordre vous demandant de remplir son questionnaire d'autoévaluation. Si oui, vous faites partie de la première cohorte qui y répondra. Au total, 2 000 ingénieurs seront sélectionnés cette année pour participer à l'exercice.

Le questionnaire d'autoévaluation est un outil complémentaire de l'inspection professionnelle et il est dorénavant inclus dans le programme de surveillance de l'exercice de la profession. Vous connaissez déjà les inspecteurs de l'Ordre qui, tout en inspectant le travail des membres, offrent de l'information et transmettent des connaissances qui contribuent à améliorer la pratique professionnelle. Le questionnaire, lui, aide l'ingénieur en amont à évaluer ses connaissances et lacunes en matière d'obligations professionnelles.

CE N'EST PAS UN TEST!

En effet, bien que le questionnaire d'autoévaluation vous permette d'évaluer vos connaissances sur la profession d'ingénieur, il ne s'agit pas d'un test : aucune note n'est attribuée. Son principal objectif est de faire de la prévention auprès des ingénieurs en les sensibilisant et en les informant, notamment, sur leurs obligations professionnelles.

Le questionnaire constitue plutôt un soutien à votre développement. Il vous permet de faire vous-même le point sur vos connaissances professionnelles. Il vous fournit aussi des compléments d'information et vous suggère des références pour aller plus loin.

DES QUESTIONS TRÈS VARIÉES

En répondant au questionnaire, vous aborderez plusieurs sujets qui relèvent des compétences professionnelles,

notamment l'application de la Loi sur les ingénieurs et du Code de déontologie des ingénieurs, la tenue de dossiers, l'assurance responsabilité professionnelle, la formation continue et les documents d'ingénierie.

Les questions sont réparties selon les quatre sections fondamentales du cadre de référence des compétences professionnelles de l'ingénieur :

- Agir professionnellement ;
- Gérer ses projets et ses équipes ;
- Démontrer ses aptitudes personnelles ;
- Communiquer efficacement.

DEUX HEURES BIEN REMPLIES

Si vous recevez le questionnaire d'autoévaluation, vous avez l'obligation de le remplir dans les 30 jours de la réception de l'avis.

Réservez un moment propice pour le faire, car le questionnaire doit être rempli en une seule fois. Cela demande en moyenne deux heures, mais vous disposez au total de quatre heures.

Les questions présentent principalement des mises en situation possibles dans plusieurs domaines du génie, illustrant bien le rôle des obligations professionnelles dans votre pratique et leurs répercussions sur celle-ci. Dès que vous fournissez une réponse, vous savez si vous avez vu juste ou non. De plus, une explication est jointe à la bonne réponse pour que vous puissiez approfondir vos connaissances sur le sujet.

À la fin du questionnaire, vous recevez un rapport contenant des recommandations de formations et de lectures, en fonction de vos résultats. Bref, une fois le questionnaire terminé, vous connaissez probablement mieux vos obligations professionnelles et, au besoin, vous savez ce qu'il faut faire pour les maîtriser davantage.

Mentionnons aussi qu'une fois le questionnaire rempli, les pièces justificatives sont versées à votre dossier de membre, pour un équivalent de deux heures de formation continue.

UNE AUTOÉVALUATION POUR QUI ?

Tous les membres de l'Ordre, quels que soient leur âge et leur nombre d'années d'expérience, sont susceptibles de recevoir le questionnaire d'autoévaluation. Deux exceptions: les ingénieurs ayant le statut de retraité et ceux qui sont à la retraite. ◀

RHÉAUME VEILLEUX, ING., A RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE...

Ingénieur depuis 40 ans, soit presque 30 ans chez Hydro-Québec et 10 ans dans des firmes de génie-conseil pour des projets à l'international, Rhéaume Veilleux est aujourd'hui directeur de projets chez Hatch. Il a accepté de remplir, puis de commenter le questionnaire d'autoévaluation pendant son élaboration, à titre d'essai.

« Je m'intéresse depuis longtemps aux droits et obligations des ingénieurs. À mon avis, c'est très important que les ingénieurs soient au courant de ces questions, qui restent d'actualité. Même pour un ingénieur qui pratique depuis longtemps comme moi, il y a toujours quelque chose à apprendre et à comprendre !

Le questionnaire d'autoévaluation est très pertinent. Certaines questions m'ont amené à effectuer des recherches que je n'aurais pas faites autrement. Sa formulation n'est pas abrasive. Des explications sont fournies aux réponses. Personnellement, il m'a particulièrement aidé pour la responsabilité liée aux documents techniques que nous produisons dans le cadre de mandats techniques.

Le questionnaire constitue un pas dans la bonne direction. Il a un objectif de formation, ce qui est très bien. Pour me tenir alerte et à jour techniquement, j'ai enseigné pendant plus de 20 ans et je continue à donner des séminaires. C'est essentiel pour tout ingénieur de se former pendant toute sa carrière. »